

LES GIRONNÉS

Le gironné est un champ divisé en huit, dix ou douze triangles dont les sommets se joignent au centre de l'écu par la réunion du parti, du coupé, du tranché et du taillé.

*
* *

LA MAISON D'ENGHIEN

Les armes gironnées que l'on rencontre le plus fréquemment en Belgique sont celles de l'illustre lignage d'Enghien qui occupa un rang élevé dans la hiérarchie féodale du comté de Hainaut. La terre d'Enghien, mentionnée la première fois en 956, était une des quarante-quatre baronnies hennuyères⁽¹⁾. Englebert I^{er} d'Enghien est cité en 1092 ; Hughes I^{er}, Englebert II, Siger I^{er}, Walter I^{er}, Walter II et Walter III lui succédèrent. Jean d'Enghien, soixante-neuvième évêque de Liège, fut entraîné dans la fameuse guerre de la vache et mourut en 1281⁽²⁾. Siger (ou Sohier) II d'Enghien fut décapité, en 1364, sur ordre d'Aubert de Bavière, régent du Hainaut. Walter IV périt au siège de Gand en 1381 et, à sa mort, des difficultés surgirent, au sujet de sa succession, entre ses oncles, Louis, comte de Conversan, et Englebert d'Enghien. En 1385, les domaines que la famille d'Enghien relevait du duc de Brabant furent attribués à Englebert d'Enghien qui périt à la bataille d'Azincourt aux côtés du duc de Brabant, Antoine de Bourgogne. Louis d'Enghien, comte de Conversan, devenu chef de la famille, n'eut que deux filles, Marguerite et Isabelle. L'aînée, épouse en premières noces de Jacques de Saint-Simon, décédé sans laisser d'enfant, convola avec Jean de Luxembourg et, par suite de ce mariage, la terre d'Enghien passa dans la maison de Luxembourg⁽³⁾.

La baronnie d'Enghien entra dans la maison de France, en 1485, par le mariage de François de Luxembourg avec François de Bourbon, comte de Vendôme. Henri IV de France revendit la seigneurie d'Enghien qu'il avait héritée de son père, Antoine de Bourbon, aux ducs d'Arenberg en 1606, mais le nom fut conservé et transporté d'abord sur la seigneurie de Nogent-le-Rotrou, appelée depuis, pour ce motif, Enghien-le-Français.

Plus tard, Henri II de Bourbon, prince de Condé (1552-1588), ayant échangé la terre de Nogent contre la baronnie d'Issoudun, fit donner à cette baronnie le nom et le titre de duché d'Enghien qui furent transportés à nouveau, en 1689, sur la terre et pairie de Montmorency.

Louis II de Bourbon, dit le Grand Condé, porta le titre de duc d'Enghien tant que vécut son père, Henri II⁽⁴⁾.

Henri, duc de Condé jusqu'en 1686, épousa Anne de Bavière dont il eut un fils, Louis III, qui devint le mari de Mademoiselle de Nantes, fille légitimée de Louis XIV.

Louis-Antoine de Bourbon, dernier duc d'Enghien, fut, sous le Consulat, enlevé d'un village badois où il avait émigré et ramené en France pour être fusillé dans les fossés de Vincennes.

Les armes primitives des sires d'Enghien sont probablement celles du sceau équestre de 1250 d'Englebert d'Enghien, dont le bouclier et l'écu du contre-scel portent un gironné de huit pièces chargé d'un écusson plain. Un giron sur deux a été ultérieurement semé d'un nombre variable de croisettes. Le roi d'armes Gelré donne pour blason au « here van Adingen » un gironné d'argent et de sable de dix pièces, les pièces de sable chargées chacune de trois croisettes recroisetées de position irrégulière. D'après l'Armorial du XIV^e siècle, publié par Douet D'Arcq, le « sire d'Angien » avait un écu « gueronné d'or (1) et de noir à croixetiez d'argent sur le noir, recroixetées aupté long ». Dans le « Vieil Rentier de Messire Jehan de Pamele-Audenarde », polyptyque du XIII^e siècle⁽⁵⁾, l'écu d'Enghien est gironné de sable et d'argent de huit pièces, celles de sable chargées, chacune, de trois croisettes recroisetées d'argent.

LES RÉPARTITIONS : LES GIRONNÉS.

Walter d'Enghien, homme du comte de Hainaut en 1295, portait un gironné de dix pièces dont cinq sont chargées d'une croisette. Les girons du sceau de 1270 d'Englebert d'Enghien n'avaient que deux croisettes ; ceux du scel de Gauthier d'Enghien, comte de Brienne, en avaient trois en 1377, parfois recroisetées et souvent au pied fiché (c'est-à-dire dont le pied se termine en pointe ⁽⁶⁾).

Le nombre de pièces du gironné, ainsi que le nombre de croisettes, a, on le constate, varié selon les époques.

Indépendamment de la ville d'Enghien, beaucoup d'autres localités se sont servies de sceaux à l'écu gironné, parfois combiné avec d'autres emblèmes ⁽⁷⁾.

De nombreuses communes portent encore aujourd'hui l'écu de l'ancien lignage d'Enghien.

Ces armoiries communales se différencient soit par le métal des croisettes ou la modification des couleurs, soit par des supports, timbres, tenants ou meubles extérieurs.

(1) On n'est pas très fixé sur le nombre des baronnies dans l'ancien comté de Hainaut. Avant la réunion à l'ancien « Pagus Hainoniensis » des pays de Chimay, Chièvres, d'Ostrevant, de Valenciennes et des terres d'Avesnes et de Condé, c'est-à-dire au XI^e siècle, on n'en comptait que 16. Depuis l'époque féodale, le nombre des baronnies hennuyères a augmenté considérablement. D'après Miræus, le Hainaut comptait 22 anciens barons ; une carte héraldique, imprimée au XVII^e siècle, donne 23 baronnies et l'Armorial du comte de Saint-Genois en mentionne 28. Une carte de la Noblesse porte ce nombre à 50.

(2) A. LE ROY : B. N., tome X, pp. 342, 343.

(3) F. MATTHIEU : *Histoire de la ville d'Enghien*, tome I, p. 99.

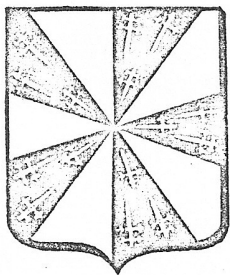
(4) P. ANSELME : *Histoire généalogique de France*, tome I, p. 167.

(5) B. R., mss. IV, 30.859 B.

(6) J. Th. DE RAADT : S. A. P. B., tome I, pp. 429, 430.

(7) PONCELET : S. A. H., tome XXXIII, p. 166.

BASSILY



Bassily est déjà cité en 1040 sous le nom de « Bassilchi ». Ce village, comme celui de Silly, est situé sur la « Sille » dont il a pris le nom qui semble remonter à la racine néerlandaise « Zijl », ruisseau, chenal ⁽¹⁾.

Walter de Bassili vivait en 1150.

La seigneurie de Bassily appartenait, en 1280, à Jacques d'Enghien et fut vendue, environ quatre-vingts ans plus tard, à Gillon du Rissoit par Marie de Braine, agissant au nom de Siger II d'Enghien ⁽²⁾.

Le personnat et le patronat de l'église de ce village avaient été donnés en 1138 par Nicolas, évêque de Cambrai, à l'abbaye d'Ename et le chapitre de Saint-Vincent possédait, dans cette localité, une seigneurie.

Des scels échevinaux de la seigneurie de l'abbaye d'Ename, des XVI^e et XVII^e siècles, portaient, en conséquence, un ange accosté de deux écus, l'un à trois chevrons, armes du chapitre de Saint-Vincent de Soignies, et l'autre à un pélican, emblème de l'abbaye d'Ename ⁽³⁾.

Le « scel eschevinal por le chapitre de Songnies a Bassili », dont une empreinte est appendue à un chirographe du 25 janvier 1596 de l'abbaye de Ghislenghien, portait un écu aux armes de saint Vincent et de sainte Waudru. D'autres sceaux échevinaux de Bassily — et notamment celui appendu à un acte de 1646 — représentaient l'écu d'Enghien accompagné de la Vierge tenant l'Enfant Jésus. L'usage d'armoiries semblables a été reconnu à cette commune par l'arrêté royal du 19 août 1911.

(1) CARNOY : O. N. C. B., tome I, p. 47 et tome II, p. 627.

(2) DE SEYN : D. C. B., tome I, p. 82.

(3) PONCELET : S. A. H., tome XXXIII, p. 229 et tome XXXVII, p. 33.

LES RÉPARTITIONS : LES GIRONNÉS.

qui possédait déjà la seigneurie voisine de Henripont et enfin au duc de Looz-Corswarem qui la céda, en 1797, au chevalier Brouvet.

Nicolas, seigneur d'Ecaussinnes et bailli du Hainaut, avait, en 1294, un sceau représentant un homme d'armes, debout, appuyé sur sa lance, accompagné de son cheval et tenant de la main gauche un écu à trois lions et à un lambel à trois pendants ⁽³⁾.

Les échevins d'Ecaussinnes et ceux d'Henripont se servirent, au XVI^e siècle, du même sceau qui portait soit deux écus géminés (Hemptinne et Henripont), soit l'écu à une hamaide de Charles de la Hamaide, seigneur d'Henripont en 1580 ⁽⁴⁾. L'écu de Philippe d'Orley blasonnait le scel échevinal de la seigneurie de la Folie vers la même époque : l'arrêté royal du 24 avril 1912 l'a reconnu à la commune d'Ecaussinnes-d'Enghien. Nous y retrouvons aux premier et quatrième quartiers les armoiries de Luxembourg-Houffalize (d'argent à cinq fasces d'azur au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or), aux deuxième et troisième d'argent à deux pals de gueules qui est d'Orley et sur le tout l'écusson gironné d'argent et de sable de dix pièces, chaque giron de sable chargé de trois croix recroisetées au pied fiché d'or des seigneurs d'Enghien. La présence de cet écusson rappelait que la seigneurie de la Folie était un fief du château d'Enghien ⁽⁵⁾.

(1) CARNOY : O. N. C. B., tome I, p. 177.

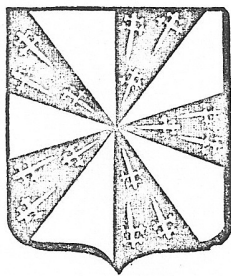
(2) DE SEYN : D. C. B., tome I, p. 524.

(3) Archives communales de Tournai, charte n° 224.

(4) PONCELET : S. A. H., tome XXXIV, p. 170.

(5) PONCELET : S. A. H., tome XXXVII, pp. 48-49.

ENGHIEN



Le nom de cette petite ville a connu de multiples formes (« Aingham » en 956, « Adenghien » en 1092, « Adengen » en 1147, « Anghien » en 1163, « Adenghem » en 1185) qui semblent signifier « maison des gens d'Ado » ⁽¹⁾ ou « demeure des fils d'Aha » ⁽²⁾.

L'existence d'Enghien remonterait au delà du IX^e siècle, mais ce ne fut qu'à dater de la réunion du comté de Burbant au Hainaut que ce village commença à acquérir de l'importance. Sa situation, aux confins du Hainaut, lui conférait une importance stratégique et c'est pourquoi, vers 1167, Hughes, seigneur de cette terre, y éleva un château fort ⁽³⁾ qui, occupé par des troupes brabançonnnes, fut démoli par Baudouin V de Hainaut.

Il semble qu'Englebert II commença de le reconstruire dans les premières années du XIII^e siècle, tâche que poursuivit son fils, Siger I^{er}. Jean d'Avesnes fit à Walter d'Enghien, en 1253, une donation territoriale qui permit l'extension des limites de la ville. Charles d'Anjou, frère de saint Louis, à qui Marguerite de Constantinople avait cédé le comté de Hainaut, se vit refuser par le seigneur d'Enghien l'hommage de vassalité qu'il exigeait et vint mettre le siège devant Enghien en 1254, mais il essuya un échec ⁽⁴⁾.

Aubert de Bavière, régent du Hainaut, entra en conflit avec la maison d'Enghien et tenta vainement de s'emparer de sa ville et de son château en 1366. Après l'extinction de sa première famille seigneuriale, Enghien passa sous l'autorité d'une branche de la maison de Luxembourg par le mariage de Marguerite, fille de Louis d'Enghien, avec Jean de Luxembourg. Françoise de Luxembourg, seconde fille de Pierre, lui succéda dans la seigneurie d'Enghien dont le commandement fut confié à son mari, Philippe de Clèves, fils d'Adolphe de Ravenstein et de Béatrix de Portugal. Marie de Luxembourg, sœur aînée de Françoise de Clèves, fut son héritière dans la seigneurie d'Enghien. Elle était alors déjà veuve en secondes noces de François de Bourbon, comte de Vendôme. A la demande de François I^{er}, la nouvelle dame d'Enghien engagea les domaines qu'elle possédait dans les Pays-Bas et Charles-Quint céda les château, terre et seigneurie d'Enghien à son premier chambellan, Henri de Nassau.

La duchesse de Vendôme et son fils, le comte de Saint-Pol, rachetèrent, vers 1555, les seigneuries engagées. La duchesse mourut en 1547 et trois de ses petits-fils — François, Jean et Antoine de Bourbon — furent successivement seigneur d'Enghien après la mort de leur aïeule. Antoine de Bourbon laissa la terre d'Enghien à son fils, le roi Henri IV de France, qui la vendit, en 1606, à la famille d'Arenberg, en conservant, toutefois, dans la famille de Bourbon, un titre rendu illustre depuis des siècles par les seigneurs d'Enghien⁽⁵⁾.

Huit ducs d'Arenberg possédèrent la terre d'Enghien, dont le dernier seigneur féodal fut Louis-Englebert, duc d'Arenberg, d'Aarschot et de Croy.

Le seigneur d'Enghien se faisait représenter dans la ville et la terre d'Enghien par un bailli, un châtelain et, à partir de la fin du XV^e siècle, alors que les seigneurs vivaient continuellement éloignés, par un gouverneur.

Les coutumes et franchises d'Enghien paraissent avoir été calquées sur la loi de Grammont qui date de 1068 et il est vraisemblable que le corps échevinal fut constitué dès la première moitié du XIII^e siècle.

Les échevins étaient au nombre de sept ; le premier nommé prenait le nom de bourgmestre. Une charte de 1233 contient la première citation d'un maieur qui s'appelait Wautier⁽⁶⁾ ; la première mention des « Scabini de Ainghien » figura sur une charte de 1243.

Le magistrat d'Enghien avait, pour l'aider dans ses attributions judiciaires, administratives et politiques, un greffier, un « massard » et un certain nombre d'agents subalternes.

Le grand sceau de la ville d'Enghien, qui fut en usage de 1380 à 1709, portait les armoiries des premiers seigneurs du lieu : un écu gironné de dix pièces dont cinq semées de croisettes, accosté de deux lions. Son contre-scel était à une quintefeuille⁽⁷⁾.

Le petit sceau était du même type. Dans celui dont il existe une empreinte appendue à un acte de 1573, deux hommes sauvages remplacent les deux lions ; ces derniers réapparaissent dans des empreintes postérieures⁽⁸⁾.

La ville d'Enghien obtint, le 15 avril 1818, l'octroi de se servir de ses anciennes armoiries. Cette concession fut confirmée par un arrêté royal du 17 novembre 1858. L'écu d'Enghien — « gironné d'argent et de sable de dix pièces, chaque pièce de sable chargée de trois croisettes recroisetées, au pied fiché d'or » — est timbré d'une couronne et est supporté par deux lions d'or.

(1) CARNOY : O. N. C. B., tome I, p. 179.

(2) CHOTIN : *Etudes Etymologiques du Hainaut*, p. 290.

(3) GISLEBERT : *Chronica Hanoniæ* (Edit. du Chasteler), p. 66.

(4) MELIS STOKES : *Chronique*, Livre III, v. 1308.

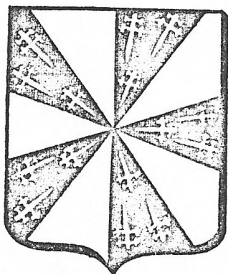
(5) E. MATTHIEU : *Histoire de la ville d'Enghien*, tome I, p. 136.

(6) DEVILLERS : *Cartulaire d'Epinalieu*, tome II, p. 30.

(7) Archives communales d'Enghien (matrice en cuivre).

(8) PONCELET : S. A. H., tome XXXIV, p. 175.

GHOY



Ghoy — en 1179 « Goi » — est un des nombreux noms venant du latin « gaudium » (joie) ou de « gaudiacum » qui se disait à l'époque gallo-romaine d'une « maison de plaisance » au même titre que « Folie » fut employé au moyen âge⁽¹⁾.

Ghoy faisait partie, de temps immémorial, du domaine de Silly que possédait, au XII^e siècle, la famille de Trazegnies qui y exerçait la justice aux trois degrés.

La terre de Ghoy demeura dans la famille de Trazegnies jusqu'en 1740, puis elle passa ensuite au prince Ferdinand de Ligne.

Le village de Ghoy, qui ressortissait primitivement au duché de Brabant et à la mairie de Nivelles, fut réuni, vers l'an 1400, au comté de Hainaut dans la juridiction du bailliage d'Enghien⁽²⁾.